

Image not found or type unknown



Maçon en quasi faillite personnelle

Par **MIMIE49**, le **05/02/2008** à **15:58**

Bonjour,
Nous agrandissons notre maison. Les travaux devaient commencer fin août et se terminer fin 2007. Notre maçon est installé en nom propre et apparaît au fichier de la chambre des métiers sans mention particulière. Aujourd'hui, les murs ne sont pas finis d'être montés et j'apprends que les employés ne sont plus payés depuis deux mois. Que pouvons nous encore faire afin de nous prémunir au mieux car je crois que le temps presse.
Merci d'avance